

POUR UN VÉRITABLE PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



ÇA PREND AU MOINS :

- ★ un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale
- ★ la fin des catégories à l'aide sociale
- ★ un plan ambitieux de développement du logement social

La lutte contre la pauvreté passe par une meilleure redistribution de la richesse!

**MANIFESTATION NATIONALE
À QUÉBEC
LE LUNDI 15 JUIN 2009
À 11H00
AU CENTRE DES CONGRÈS
(1000, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST)**

Des autobus partiront de différentes régions et de différents quartiers. Informations et inscriptions auprès du comité logement ou l'association des locataires la plus proche de chez vous.

Une invitation du FRAPRU, du Front commun des personnes assistées sociales, de la Ligue des droits et libertés, du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), de l'R des centres de femmes du Québec et du RCLALQ.

Québec lance ses consultations pour son 2^E PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le gouvernement a adopté en 2004 un premier plan de lutte à la pauvreté. Depuis ce temps, plusieurs de nos concitoyens et de nos concitoyennes se sont appauvris. Les personnes assistées sociales aptes au travail n'ont obtenu qu'une demi-indexation de leurs prestations et les loyers ont explosé. Comment peut-on arriver avec 564\$ par mois! Québec doit adopter au printemps 2010 son 2^e plan. Le 15 juin, avec le «Rendez-vous national de la solidarité», il lance les consultations qui mèneront à son élaboration.

Avant même le début du processus, le gouvernement du Québec semble avoir déjà campé sa position dans son document de consultation: il ne se reconnaît aucune responsabilité, ou si peu, en matière de lutte à la pauvreté et fait surtout appel à «ses partenaires» pour prendre le relais. L'exercice de consultations s'annonce pour être bidon et viser uniquement à avaliser les orientations qu'il a déjà prises. Il semble oublier qu'il a la responsabilité de s'assurer du respect et de la protection de nos droits.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit faire la démonstration:

Que la consultation qu'il entame ne vise pas qu'à avaliser des orientations déjà adoptées par le gouvernement;

Qu'il reconnaisse ses responsabilités comme État à l'égard du respect et de la protection de droits comme ceux de toute personne à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation ou au logement et qu'il est prêt à y consacrer les ressources financières nécessaires;

Qu'il accepte que la lutte contre la pauvreté passe par une meilleure redistribution de la richesse et une diminution de l'écart de revenus réels entre riches et pauvres;

Qu'il refuse clairement d'accorder à des organismes philanthropiques, comme la Fondation Chagnon, quelque droit de regard ou contrôle que ce soit sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté;

Qu'il est ouvert à l'adoption de mesures comme la fin des catégories à l'aide sociale, un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale et du salaire minimum, et le financement d'un plan de développement du logement social qui soit réellement à la hauteur des besoins